

la *p'tite* feuille

n° 2 mars 2014

de Bourg-en-Lavaux

ÉDITORIAL



La situation de base

Le Conseil communal a adopté dans sa séance du 28 octobre 2013, par 46 voix, 5 contre et 2 abstentions, le préavis municipal n° 21/2013 du 23 septembre 2013 « Arrêté d'imposition pour l'année 2014 » fixant le taux communal d'imposition à 65% de l'impôt cantonal de base (61 % depuis 2011).

Une demande de référendum communal a abouti le 3 décembre passé, a été valablement déposée puis validée par le Conseil d'Etat (Arrêté du 27 novembre 2013 publié dans la Feuille des Avis Officiels le 3 décembre 2013). Le référendum a abouti avec 1243 signatures valables.

Dès lors, les électrices et les électeurs de la commune seront invités à se déterminer le dimanche 6 avril 2014 pour répondre à la question suivante: « Acceptez-vous l'arrêté d'imposition 2014 prévoyant une augmentation de 4 points du taux d'imposition communal ? »



IMPRESSUM

Contact rédaction :
021 821 04 04, info@b-e-l.ch
Accompagnement éditorial
et coordination :
Delacrétaz & Associés, Lausanne
Maquette : Atelier UBU, Lausanne
Impression : Imprimerie de Lavaux, Cully

QUEL TAUX D'IMPOSITION DÈS 2014 ? DÉBAT PUBLIC À L'HÔTEL DU MONDE, GRANDVAUX

Mesdames et Messieurs,

La population de Bourg-en-Lavaux est invitée à un débat public sur le taux d'imposition 2014.

La municipalité et le comité référendaire vous attendent **mercredi 12 mars 2014** à 19 heures à la Grande Salle de l'Hôtel du Monde à Grandvaux.

ORDRE DU JOUR

Dès 19 heures

- Accueil (M. Max Graf, Syndic)
- Présentation des enjeux de la votation du 6 avril 2014
- Objet de la votation (rappel)
- Le Comité référendaire présentera son argumentation
- La Municipalité présentera les motifs de cette proposition

Dès 19.30 heures

- Ouverture du débat : questions / réponses

Vers 20h30

- Fin de la séance et apéritif offert par la commune de Bourg-en-Lavaux.



Les six raisons qui ont convaincu les Conseillers communaux d'accepter la proposition municipale d'augmenter de 4 points l'impôt communal

SOMMAIRE

1. Les prestations de service auprès du public ont été renforcées depuis la fusion.
2. Les charges qui dépendent de la commune sont sous contrôle. Mieux même, elles ont été réduites de 5,5% depuis 2011! Cela ne compense pas les autres charges qui nous sont imposées.
3. Les charges « non maîtrisables » imposées à la commune ont augmenté de CHF 890 000.- depuis la fusion.
4. La commune a perdu plus de 3 points de rentrées fiscales depuis 2012.
5. Des investissements publics importants à venir pour l'avenir de notre commune.
6. La capacité d'autofinancement de la commune est insuffisante pour garantir les investissements dans le futur.

1. Les prestations de service public ont été étoffées depuis la fusion

La fusion a été votée notamment afin que la nouvelle commune ait une taille suffisante pour améliorer son fonctionnement (économies d'échelles) et l'offre de service public faite aux citoyen-ne-s. Depuis le 1er juillet 2011, les prestations communales ont été étoffées dans de nombreux domaines, comme par exemple :

- **Accueil de jour** : création de 24 nouvelles places d'accueil pour écoliers aux Ruvines.
- **Administration** : réorganisation des services communaux et extension des horaires d'ouverture de l'administration (du lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30).
- **Assainissement** : amélioration du réseau d'éco-points suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac.
- **Communication** : refonte du journal communal *la feuille* de Bourg-en-Lavaux et partenariat d'information avec Le Courrier de Lavaux-Oron.
- **Ecole** : ouverture d'une nouvelle ligne de transport scolaire et création de nouveaux arrêts de bus.
- **Environnement** : création d'un fond pour soutenir des actions en faveur du développement durable.
- **Internet** : refonte du site Internet communal et mise en place de prestations de service en ligne.
- **Jeunesse** : construction du terrain multisports aux Ruvines.
- **Vignes et caves** : rénovation et rééquipement des caves de Villette et de la Maison Jaune.

2. Les charges qui dépendent de la commune sont sous contrôle : elles ont été réduites de 5,5% depuis 2011 !

Pour les charges qui dépendent d'elle, la commune a diminué de 5,5% ses frais de fonctionnement depuis la fusion, soit environ CHF 650 000.- (ou CHF 430 000.- avec les amortissements obligatoires). Pour rappel, près de 50% des recettes communales, soit quelque CHF 19 millions, sont absorbées par des charges cantonales ou intercommunales sur lesquelles la commune n'a aucun pouvoir.

3. Les charges « non maîtrisables » imposées à la commune ont augmenté de CHF 890 000.- depuis la fusion

Depuis la fusion, les charges « non maîtrisables » imposées à la commune ont augmenté de CHF 890 000.- (situation au 31.12.13). Cela concerne en particulier le financement de l'accueil de jour (+ CHF 433 000.-), de la police intercommunale et cantonale (+ CHF 401 000.-) et des soins à domicile (+ CHF 56 000.-).

En ce qui concerne les charges cantonales, le montant de la facture sociale se monte à CHF 5 715 000.- en 2013, ce qui représente près de 15% de notre budget. Notre contribution à la péréquation cantonale se monte, elle, à CHF 3 158 000.- pour la même année.

4. La commune a perdu 3 points de rentrées fiscales depuis 2012

Avant la fusion, le taux d'imposition de nos cinq communes était le suivant (en nombre de points) : Cully (65.6), Epesses (75.5), Grandvaux (61), Rieux (71) et Villette (61). En 2012, le taux d'imposition de Bourg-en-Lavaux a été fixé à 61 points. Cette harmonisation des taux d'imposition a engendré une diminution de l'impôt communal ordinaire de l'ordre de CHF 890 000.-. En prenant la valeur 2013, cela représente une perte de 3.3 points d'impôts. Le passage de 1‰ à 1,5‰ de l'impôt foncier des communes de Cully et Villette n'a comblé cette diminution que pour CHF 224 972.- par an en moyenne.

RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE

Depuis la fusion, les ressources communales annuelles ont diminué d'environ CHF 1 780 000.- par rapport à celles des cinq communes d'avant fusion (baisse du revenu fiscal de CHF 890 000.- et augmentation des charges non maîtrisables de CHF 890 000.- également). Cela représente une perte de presque 7 points d'impôts).

L'introduction de la taxe poubelle a compensé 2 points. Il en reste 5 à trouver pour équilibrer les finances communales.

5. Des investissements publics importants en vue de l'avenir de notre commune

D'importants projets d'intérêt public se profilent à l'horizon pour assurer la qualité de vie et le bon développement de notre commune. En voici les principaux, à entreprendre ou achever pendant la législature en cours :

- Participation à la construction du nouveau collège secondaire intercommunal, à Puidoux.
- Transformation des collèges du Genevrey et des Ruvines pour regrouper sur ces deux sites les écoles primaires et les structures d'accueil de jour.
- Reconstruction de l'UAPE de la Capite sur le site scolaire des Ruvines.
- Création d'un nouveau centre sportif à la Tioleyre pour les sociétés sportives.
- Regroupement de la voirie et du service du feu aux Fortunades à Cully.
- Crédit d'étude pour les parkings d'Epesses et d'Aran.
- Création d'une desserte de transports publics entre la gare de Grandvaux et Pra-Frony.



En outre, quelque CHF 2 270 000.- seront nécessaires pour garantir l'entretien courant des bâtiments communaux d'ici à 2016. L'entretien de nos réseaux coûtera quelque 7 millions d'investissement dans les 5 ans à venir (assainissement env. CHF 2 500 000.- ; distribution d'eau env. CHF 1 500 000.- ; routes env. CHF 3 000 000.-).

6. La capacité d'autofinancement de la commune est insuffisante pour garantir les investissements dans le futur

Selon les règles de bonne gestion publique, notre commune devrait idéalement pouvoir autofinancer ses investissements à hauteur de 60% (valeur minimale). Or depuis 2011, notre marge d'auto-financement a passé de 105% à 60%, soit une diminution de CHF 2 704 782.- (état au 31.12.13).

Bien que la dette des cinq communes fusionnées ait diminué de quelque 4 millions depuis 2010, cette diminution constante de notre marge d'autofinancement devient problématique.

Sans augmentation d'impôt, la commune ne pourra à terme financer que le 25% de nos futurs investissements. Priver la commune de plus d'un million de recettes supplémentaires nous obligerait à emprunter de manière excessive ou à renoncer à des montants équivalents dans les services ou les investissements communaux.

EN QUELQUES MOTS

- I. Depuis la fusion, la commune a étoffé ses prestations de service public dans tous les domaines tout en réduisant de 5,5% ses charges de fonctionnement hors amortissement.
- II. Dans le même temps, les ressources financières communales ont diminué d'environ 5 points, ce qui met en péril l'équilibre du budget de fonctionnement et des investissements communaux.
- III. Sans amélioration des rentrées fiscales, le déficit va se creuser à moins d'économiser de manière équivalente sur les investissements et prestations publiques ou d'augmenter l'endettement communal (qui sera alors à la charge des générations futures...).

IV. Imaginer qu'on puisse compenser ce déséquilibre financier par des économies de fonctionnement supplémentaires ou par une amélioration des revenus communaux suffisantes à court terme n'est pas réaliste.

V. C'est pourquoi la Municipalité et le Conseil communal ont jugé qu'il était de leur responsabilité de proposer une augmentation de 4 points du taux d'imposition en 2014 pour :

- › assurer les investissements nécessaires au bon développement de la commune,
- › garantir des prestations de service public répondant aux attentes de la population,
- › maintenir une assise financière équilibrée pour notre commune.

Il appartient maintenant aux électrices et aux électeurs de Bourg-en-Lavaux de choisir en toute connaissance de cause l'essor qu'ils veulent donner au développement de la commune. C'est la raison d'être de cette *p'tite feuille* d'information.

La Municipalité

Quelques taux communaux en vigueur en 2014 dans notre district :

Lutry	56
Paudex	61.5
Pully	63
Chexbres	64
Bourg-en-Lavaux	65 (?)
Forel	66
Savigny	67
Puidoux	68
Oron	69
Belmont s/Lsne	69.5
Essertes	70
Montpreveyres	79



NB : Les photographies de ce numéro de *la p'tite feuille* ont un caractère illustratif des charges publiques. Elle ne sont pas forcément tirées de la vie de notre commune.



La parole aux référendaires

Pourquoi nous invitons les citoyens et citoyennes de Bourg-en-Lavaux à dire NON aux 4 points d'impôts

A l'heure où la plupart des communes ont baissé leur taux d'impôts ou l'ont maintenu, Bourg-en-Lavaux mène une politique aux seuls dépens de ses contribuables. La récente introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets (sans tenir compte du coût des sacs poubelles) correspond à 2 points d'impôts. Elle vient d'ailleurs de se faire stigmatiser à ce sujet par M. Prix (voir article dans 24 heures du 31 janvier 2014).

Il a toujours été dit que l'on garderait le taux le plus bas, soit celui de Grandvaux et Villette, après la fusion pendant la première législature, à moins de conditions extrêmes, ce qui n'est pas le cas. C'est un manque de respect envers les citoyens et citoyennes qui ont accepté cette fusion qu'on annonçait génératrice d'économie. Les 1243 signatures récoltées lors du référendum sans faire de campagne, alors que 544 suffisaient pour être valable, témoignent d'un degré élevé d'insatisfaction.

Avant d'augmenter les points d'impôt, il convient de faire le bilan pour rechercher des moyens d'améliorer les recettes. C'est un peu facile de compter sur le seul contribuable pour s'assurer une marge de manœuvre financière confortable.

Les évaluations sur les revenus des impôts sont trop prudentes (comme dans les précédents budgets) et ne tiennent pas compte des revenus liés à l'augmentation de la population (exemple Villette : 40 villas haut de gamme en construction, dont une partie est déjà habitée).

Et la redevance que ristourne aux communes la Romande Energie sur les ventes d'électricité a-t-elle profité aux consommateurs? Peut-être a-t-elle servi à financer les éclairages de Noël...

La rentabilité et surtout la valeur comptable du patrimoine immobilier comprenant 43 logements pourraient être plus adaptées aux conditions du marché. La gestion de l'exploitation et des ventes de vin du domaine viticole (13 hectares) peut améliorer le rendement.

Enfin, avec un endettement net de CHF 974.- par habitant (bien en-dessous de la moyenne cantonale) largement couvert par les biens de notre patrimoine, la situation financière communale reste gérable. La Commune de Bourg-en-Lavaux, si elle a bien chanté tout l'été (La Beauté sur la terre), n'a rien d'une cigale risquant d'être dépourvue quand la bise sera venue.

Comité référendaire

Contact pour le Comité référendaire :
Martine Aviolat Tél. 021.799.28.12

